

Le covoiturage s'installe dans les déplacements du quotidien

- Plus d'1 Français sur 4 a déjà covoituré pour se rendre au travail
- 33 % des utilisateurs de parkings de covoiturage sur autoroute covoiturent plusieurs fois par semaine

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2017 et à la veille du lancement des Assises de la Mobilité le 19 septembre 2017, VINCI Autoroutes publie les résultats inédits de sa 3^e campagne d'analyse des pratiques de covoiturage des Français. A quelle fréquence ont-ils recours au covoiturage et pour quel type de trajet ? Quelles sont leurs motivations pour covoiturer et quels bénéfices en tirent-ils ? Composée d'une enquête de terrain, effectuée auprès de 668 usagers des parkings de covoiturage de son réseau, et d'une enquête d'opinion, réalisée par Ipsos auprès de 2 192 Français, cette campagne révèle que le covoiturage devient un mode de transport à part entière pour les déplacements du quotidien.

Un mode de transport très lié aux trajets professionnels

Le covoiturage pour les déplacements du quotidien continue de progresser : **plus d'1 Français sur 4 (27 %) a déjà eu recours à cette pratique pour aller au travail ou en revenir**, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2015.

Les 28 parkings de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes sont très majoritairement utilisés par des usagers effectuant **des trajets liés à leur activité professionnelle (81 %)** : 60 % pour des trajets réalisés dans le cadre des missions ponctuelles et 21 % pour des déplacements domicile-travail.

L'enquête de terrain menée par VINCI Autoroutes fait apparaître une pratique régulière du covoiturage : ainsi 45 % des utilisateurs covoiturent au moins une fois par semaine (18 % tous les jours, 15 % plusieurs fois par semaine et 12 % une fois par semaine). Plus de la moitié (51 %) des personnes qui covoiturent pour des trajets domicile-travail le font tous les jours.

L'organisation du covoiturage, elle aussi essentiellement liée au cadre professionnel, suscite une attention de plus en plus soutenue de la part des entreprises :

- 89 % des personnes interrogées qui se déplacent pour des raisons professionnelles le font avec des collègues de travail ;
- pour 64 % des covoitureurs la mise en relation se fait sur le lieu de travail ;
- 58 % des personnes interrogées déclarent être encouragées à cette pratique par leur employeur.



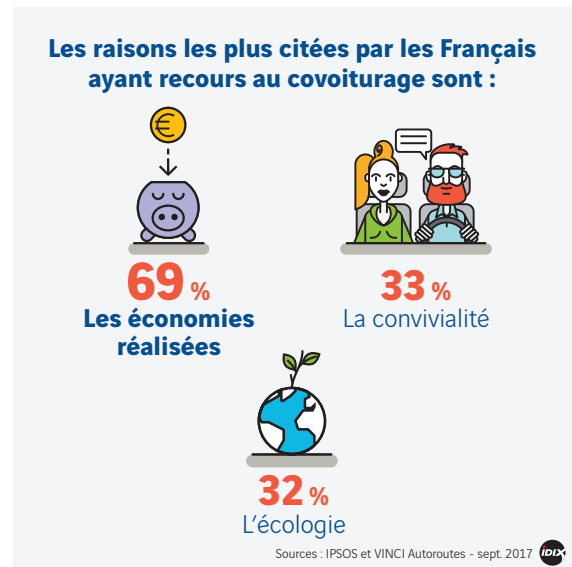
L'intérêt économique, la convivialité et le bénéfice environnemental, principaux facteurs de motivation

Pourquoi les Français optent-ils pour le covoiturage ?

D'abord par intérêt économique : 69 % des Français ayant déjà covoituré et 38 % des usagers des parkings de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes placent cette raison au premier rang de leurs motivations.

Ensuite pour la convivialité : 33 % des Français adeptes du covoiturage et 31 % des usagers des parkings dédiés sont sensibles au caractère convivial de ce mode de transport.

Enfin pour des raisons écologiques : ce critère est mis en avant par 32 % des Français qui covoiturent et 17 % des usagers des parkings. L'enquête terrain illustre d'ailleurs de façon très concrète ce bénéfice puisque **85 % des personnes interrogées indiquent que si elles n'avaient pas covoituré elles auraient utilisé leur voiture** (et seulement 8 % auraient pris le train). Sur le réseau VINCI Autoroutes, la réduction des émissions de CO₂ générée par ces trajets évités est ainsi estimée à 8 300 tonnes équivalent CO₂ sur une année ⁽¹⁾.



Une solution efficace pour répondre aux besoins de mobilité, notamment en zone rurale et périurbaine

Pour 9 % des Français qui covoiturent, le covoiturage est la seule solution pour se déplacer. C'est aussi le cas pour 14 % des usagers des parkings de covoiturage dédiés et de 21 % de ceux qui les utilisent pour des trajets domicile-travail.

Selon les résultats de l'étude de terrain, le covoiturage apparaît aussi comme un mode de transport permettant aux habitants des zones rurales et périurbaines de rejoindre plus facilement et à moindre coût les pôles d'activités. Ainsi **50 % des utilisateurs des parkings vivent en zone rurale et 20 % en zone périurbaine.**

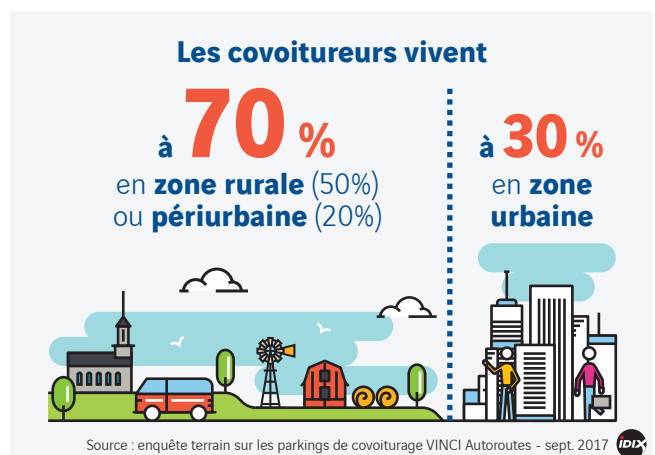
Quel trajet moyen réalisé en covoiturage depuis le parking jusqu'à la destination ?

- pour un déplacement domicile-travail : 64 km (128 km aller-retour);
- pour un déplacement domicile-étude : 72 km (144 km aller-retour);
- pour les missions professionnelles ponctuelles: 117 km (234 km aller-retour).

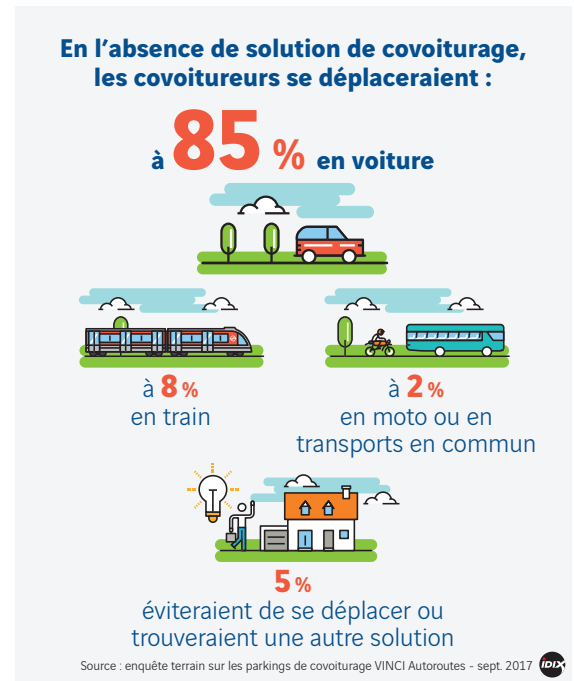
Le choix de l'emplacement des parkings de covoiturage est dès lors fondamental : **41 % des personnes interrogées ne covoitueraient pas avant la création du parking qu'elles utilisent.**

"Les bénéfices du covoiturage sont à la fois individuels et collectifs. La réduction des coûts du transport, la convivialité et la sécurité profitent directement aux covoitureurs. La meilleure accessibilité des territoires, une plus grande fluidité sur les routes, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO₂ ont quant à eux des effets positifs pour la collectivité. Le développement de cette pratique passe par la mise en place de services et d'équipements susceptibles de changer durablement le comportement des Français en matière de mobilité."

Bernadette Moreau, directrice du développement durable de VINCI Autoroutes.



(1) Sur la base d'un taux de remplissage des parkings de 73 % (mesure 2016), du taux d'occupation moyen par véhicule et du trajet moyen.



Parkings de covoiturage sur le réseau VINCI Autoroutes : le profil des utilisateurs

- 59 % d'hommes, 41 % de femmes.
- **Catégorie socio-professionnelle** : 33 % cadres ou assimilés, 33 % employés, 10 % ouvriers, 7 % étudiants.
- **Âge** : 23 % de 26 à 35 ans, 27 % de 36 à 45 ans, et 25 % de 46 à 55 ans.
- **Lieu d'habitation** : 50 % zone rurale, 30 % en zone urbaine et 20 % en zone périurbaine.
- **L'ancienneté de la pratique** : 52 % depuis plus de 2 ans.
- **L'équipage** : 72 % des covoiturages entre collègues de travail, 17 % entre amis et 11 % avec des inconnus.
- **Le taux d'occupation moyen des véhicules** : 2,77 occupants par véhicule (soit 1,77 passagers en plus du conducteur).

VINCI Autoroutes, acteur engagé des nouvelles mobilités

Le réseau VINCI Autoroutes compte à ce jour 28 parkings de covoiturage, totalisant près de 2400 places (dont 700 sur 6 parkings réalisés depuis mai 2016).

De plus, dans le cadre de son **partenariat avec BlaBlaCar**, VINCI Autoroutes propose un abonnement télépéage « Temps Libre Covoiturage » qui a déjà été adopté par 100 000 utilisateurs, et soutient le développement de **BlaBlaLines**, l'application dédiée aux covoitages quotidiens, en Île-de-France et dans la région de Toulouse. VINCI Autoroutes affirme ainsi son rôle d'acteur de la mobilité durable, tout en répondant à une demande croissante des utilisateurs de l'autoroute.

Par ailleurs, VINCI Autoroutes accompagne le développement du service apporté par la ligne d'autocars express Dourdan – Massy en participant à la réalisation du parking de comodalité à Longvilliers (150 places) et à son extension prévue avec une gare routière.

“ Cette étude confirme que le covoiturage sur les courtes distances est une solution d'avenir. Nous sommes heureux de travailler à son développement via notre nouvelle application BlaBlaLines et notre partenaire VINCI Autoroutes. Les infrastructures dédiées comme les parkings de covoiturage sont en effet primordiales pour permettre cet essor et en faire un nouveau réflexe de déplacement. ”

Audrey Wolfovski, Country Manager France & Benelux de BlaBlaCar.

Méthodologie de l'enquête Ipsos

Pour réaliser cette enquête, l'institut Ipsos a interrogé, du 14 au 18 juillet 2017, par Internet, 2 192 personnes, constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 16 à 75 ans. La représentativité de l'échantillon est assurée par l'utilisation de la méthode des quotas.

Méthodologie de l'étude de terrain VINCI Autoroutes

Étude réalisée auprès de 668 personnes du 12 au 16 juin 2017, entre 6h et 9h et entre 16h30 et 19h30, sur 26 parkings de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes.

À propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'État concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients.

Chiffres clés :

- Réseau de 4 422 km d'autoroutes,
- 187 aires de services,
- 266 aires de repos,
- 323 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur :

Radio VINCI Autoroutes (107.7),

www.vinci-autoroutes.com,

facebook.com/VINCIAutoroutes,

Twitter @VINCIAutoroutes

ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).

CONTACTS PRESSE

Estelle Ferron, tél. : 06 34 99 33 61, estelle.ferron@vinci-autoroutes.com

Ludovica Giobbe, tél. : 06 15 33 64 30, ludovica.giobbe@vae-solis.com

VINCI Autoroutes

12 rue Louis Blériot - 92500 Rueil-Malmaison Cedex